

### Le cas de Maria et Fernando

Maria et son mari Fernando ont travaillé ensemble la nuit au nettoyage d'un grand immeuble de bureaux. Ils ont été embauchés par un homme qui dirige une grande entreprise de nettoyage. Ils recevaient chacun un chèque de paie deux fois par mois.

En février vient le temps de l'impôt et ils doivent préparer leur déclaration de revenus de l'année précédente. Ils demandent leurs feuillets T4 à l'homme de l'entreprise de nettoyage. Ils en ont besoin pour indiquer dans leur déclaration de revenus le montant qui a été payé en impôts au gouvernement.

L'homme leur répond : « Vous n'êtes pas des employés. Vous êtes des entrepreneurs. »

L'homme n'a donc pas envoyé aucun montant d'impôt en leur nom. Il dit : « Vous êtes propriétaire de votre entreprise ».

Maria et Fernando ont créé un revenu, mais n'ont pas payé d'impôts. Ils ne pensaient pas qu'ils avaient une entreprise et n'ont pas mis d'argent de côté pour payer l'impôt.

De plus, ils n'ont gardé aucun reçu de leurs dépenses. Sans reçus, ils ne peuvent réclamer des déductions d'entreprise.

Ils ont utilisé leurs économies pour payer l'impôt et les montants de RPC dus au gouvernement.

**Q.** : Pensez-vous que Maria et Fernando sont des salariés ou des entrepreneurs indépendants ?

**Q.** : Qu'auraient-ils reçu de leur employeur s'ils étaient employés ?

**Q.** : S'ils continuent à travailler comme entrepreneurs indépendants, que devraient-ils faire pour être mieux préparés en vue de la période de l'impôt l'année prochaine ?

**Q.** : À qui Maria et Fernando devraient-ils parler s'ils ont des questions à poser ?